



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 10/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/11/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 10 / votants : 12

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Odile GUINNEPAIN, M. Daniel PILLET, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à M. Guilhem de TARLÉ), M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU), Mme Agnès PERROT et M. Patrick BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD.

M. Gilbert BLANC, le Maire, propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Élection de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu du 3 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – FAR 2020

Il convient de prévoir des travaux au restaurant scolaire consistant en l'installation d'une climatisation et le déplacement du groupe froid.

Le devis retenu de la société « Climatisation Maintenance Installation Dépannage » s'élève à 8 070.85 € HT (9 685.02 € TTC).

Une économie de 10 709.34 € HT (12 851.20 € TTC) a été réalisée pour l'installation des baies coulissantes, estimée par l'ancienne municipalité à 22 376 € HT (26 851.20 € TTC).

Une enveloppe de 13 050 € a été accordée à la commune pour le Fonds d'Action Rurale 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ces projets et sollicite une subvention du Conseil départemental au titre du Fonds d'Action Rurale 2020, de 58.32 % du montant prévisionnel H.T. des travaux, comme il suit :

	Prix HT	Prix TTC	Subvention FAR	Part restante à la charge de la commune
Baies coulissantes	11 666,66 €	14 000,00 €	6 804,00 €	7 196,00 €
Groupe froid	1 360,47 €	1 632,56 €	793,43 €	839,13 €
Climatisation	6 710,38 €	8 052,46 €	3 913,49 €	4 138,97 €
Total	19 737,51 €	23 685,02 €	11 510,92 €	12 174,10 €

Il est rappelé que l'économie des baies coulissantes a également financé le site internet de la commune et une tondeuse.

3 – Travaux sylvicoles 2021

Il convient d'entreprendre des travaux sylvicoles sur la parcelle n°14 dans la forêt communale de Mâron.

Le devis proposé par l'Office National des Forêts s'élève à 500 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de travaux sylvicoles proposé par l'Office National des Forêts, d'un montant estimé à 500 € HT.

4 – Destination de la coupe secondaire régénération, parcelle n° 14

Conformément à l'aménagement de la forêt communale, la coupe de la parcelle n° 14, va être vendue en bloc de bois façonné pour l'exploitation en régie des arbres de futaie et de houppiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- demande l'assistance de l'ONF pour effectuer la vente, le cubage, le classement et le lotissement des bois destinés à la vente.

Il n'y aura pas d'affouage pour cette coupe.

5 – Recrutement d'un agent au service restauration en vue d'un départ à la retraite

Pour palier le futur départ à la retraite de Mme Géraldine BLONDEAU, agent au service restauration scolaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création à compter du 25 janvier 2021 d'un emploi permanent d'agent de service polyvalent dans le cadre d'emploi des agents techniques pour 20 heures hebdomadaires.

6 - Élection de la commission d'appel d'offres

Une commission d'appel d'offres doit être constituée pour la durée du mandat.

Conformément au code général des collectivités territoriales, pour les communes de moins de 3500 habitants la commission doit comporter, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

L'élection a lieu au scrutin de liste, qui se présente comme il suit :

- M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN et M. Daniel PILLET membres titulaires
- Mme Carole FRESNEAU, Mme Françoise ANNAVAL et M. Aurélien VARVOU membres suppléants.

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- nombre de bulletins	12
- nombre de suffrages déclarés nuls	-
- nombre de suffrages exprimés	12
- majorité absolue	07

Sont ainsi déclarés élus :

M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN et M. Daniel PILLET membres titulaires et Mme Carole FRESNEAU, Mme Françoise ANNAVAL et M. Aurélien VARVOU membres suppléants.

7 – Communication

- Il est rappelé que le site internet est régulièrement mis à jour et une page Facebook a été créée au nom de Commune de Mâron.

- Cérémonie du 11 novembre : à 10h, une gerbe va être déposée au monument aux morts, en présence limitée en raison du contexte sanitaire.

La collecte au profit du Bleuet de France n'aura pas lieu sur la voie publique, mais en ligne durant le mois de novembre (lien sur le site internet de la commune).

- Le n° 06 72 68 35 88 peut être contacté en cas d'extrême urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

- Un colis de Noël va être distribué aux personnes de 70 ans et plus. Il va être composé de 7-8 produits et de la boisson provenant d'Auchan. Cette distribution va permettre de créer une liste avec les coordonnées téléphoniques de ces personnes et de leurs proches afin de pouvoir les contacter en l'absence de signe de vie ou en cas d'urgence, canicule,...

- Une table de ping-pong a été achetée 120 € (prix neuf : 2000 €) et 6 poubelles rossignols à 10 € pièce (prix neuf : 230 €) à l'usine bleue de la Châtre.

Des cendriers vont être installés devant la salle associative, la salle polyvalente et l'accueil périscolaire ainsi qu'un panneau d'affichage et une sonnette devant ce dernier.

- Voisins Vigilants : au vu du contexte sanitaire, des réunions seront organisées à une date ultérieure et des flyers explicatifs vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

- Pour les nouveaux habitants, un accueil leur sera réservé afin de leur présenter la commune.

- Un calendrier sera distribué en fin d'année avec au verso les informations permanentes de la commune (n° de tel, artisans,...). Le bulletin municipal quant à lui sera distribué en 2021, vers le mois de mai, pour représenter les actions de la première année de mandat des élus et par la suite il sera distribué tous les ans en septembre.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 20h.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à 9h30.

Affiché le 14/11/2020

Le Maire,



